



Numéro : 2  
Mai / Juin 2014

## Edito

### **Pacte de responsabilité : Les actionnaires (qui vivent déjà de notre travail !) vont encore s'enrichir !**

**30 milliards** d'argent public sont privatisés au profit d'une infime minorité. Cela fait des décennies que le patronat bénéficie d'exonérations de cotisations, d'aides publiques, de cadeaux fiscaux, au nom de la lutte pour l'emploi... et le chômage n'a cessé d'augmenter !

Nous faire payer les 30 milliards de cadeaux au patronat ne suffit pas : le gouvernement y ajoute 20 milliards pour satisfaire au diktat de la Commission européenne qui impose des réductions drastiques du financement des politiques publiques.

### **50 milliards issus de notre travail nous sont volés !**

● **18 milliards**, en gelant le point d'indice des fonctionnaires (7 ans de blocage des salaires !) et en supprimant des emplois dans quasiment tous les ministères (encore moins de services publics, ce qui touche de plein fouet les zones rurales et les quartiers les plus pauvres).

● **10 milliards** sur l'assurance-maladie, en restreignant encore notre droit à la santé. Les populations les plus fragiles seront les plus touchées !

● **11 milliards** sur la protection sociale : les allocations familiales, les aides à la garde d'enfant et au logement, les pensions du régime de retraite de base, les retraites complémentaires, ne seront pas augmentées durant au moins 18 mois. Aucun gouvernement n'avait osé une telle mesure !

● **11 milliards** aux Collectivités locales. Les conséquences seront importantes pour le RSA, l'enfance, les personnes âgées, les routes, les transports collectifs, les collèges.

### **Et le gouvernement veut nous faire taire !**

Dans le prolongement des accords Patronat/CFDT/CFTC, le gouvernement prévoit aussi de s'attaquer au droit syndical et à la représentation des salarié-es en supprimant les Délégué-es du Personnel et les Comités d'Entreprise dans certaines entreprises ! Nous exigeons, au contraire, la généralisation de ces instances dans toutes les entreprises et l'élargissement de leurs prérogatives, notamment le droit de veto pour les représentant-es des travailleurs-ses dans les CE.

## Sommaire

**Page 1** : Edito : Pacte de responsabilité

**Page 2** : Austérité au conseil général  
Détourner l'attention

**Page 3** : Les hôpitaux en lutte réunis en AG  
à Caen le 4 avril  
Elections dans la fonction publique  
hospitalière

**Page 4** : On partage les nouvelles, les  
expériences.

**Ils nous exploitent au travail,  
Ils nous mettent au chômage,  
Ils nous paient une misère,  
Ils organisent notre précarité,  
Le gouvernement les aide.**



## Quand un gouvernement de « Gauche » prône l'austérité comme seul viatique à « leur crise », le Président de Droite du Conseil général du Calvados s'empresse de la mettre en application.

La mise en œuvre de l'austérité est d'ors et déjà d'actualité à tous les niveaux, que se soit par la restriction des salaires, des pensions, de la protection sociale. Ce sont également les budgets des collectivités territoriales qui passent à la moulinette.

Le président du conseil général du CALVADOS s'en fait le zélé applicateur. Il s'apprête à restreindre d'une façon drastique le financement des prestations légales qui incombent aux départements dans le domaine social. Notamment en organisant le passage en mode mandataire d'une partie des prestations du maintien à domicile mais également en baissant le plafond pour obtenir l'aide à la prise en charge financière



de ce service de maintien à domicile.

Ses intentions sont doublement scandaleuses. Scandaleuses pour les ayants droits qui verront leur contribution être augmentée très fortement et, ou le service qui leur est dû, être diminué, voire supprimé. Scandaleuse pour les salarié-es du maintien à domicile qui se battent, depuis tant d'années, pour être reconnu-es dans leur qualification et par leur conventions collectives.

En recourant à l'accroissement du mandatement - c'est à dire que les professionnel-les n'auront plus pour employeur l'association ou le CCASS qui organisent leur travail, mais des multi-employeurs qui seront les personnes auprès de qui elles interviennent (ce qui existe déjà trop fortement) - le président du Conseil général renforcera encore la précarité qui touche déjà nombre de ces professionnel-les.

Aujourd'hui le Président du Conseil général s'apprête à donner les coups les plus bas aux personnels du maintien à domicile et à leurs usagers. Mais demain, nous pouvons nous attendre, -si la riposte n'est pas à la hauteur des enjeux-, à ce que le Département se prépare à réduire à peau de chagrin les prestations extra-légales dans lesquelles il s'est engagé au fur et à mesure de la construction de la protection de l'enfance.

## Détourner l'attention

Il est incroyable de voir comme il est facile de détourner la réflexion avec parfois des ficelles qui peuvent être assez grosses.

Donner une information qui joue sur la corde sensible, vous saupoudrez de quelques arrangements mélodramatiques et la mystification est parfaite pour faire oublier notre essentiel.

Inondé d'informations inutiles nous avalons quotidiennement une quantité d'événements qui vient nuire à notre capacité de comprendre le monde qui nous entoure. Ces actualités ont pour but de nous faire adhérer à une vision pré déterminée du bien et du mal et nous finissons inconsciemment par estimer que l'idée véhiculée par l'information est juste.

Diriger, par médias interposés les yeux du citoyen dans des directions choisies permet de se maintenir aux commandes et nous n'arrivons pas à imaginer d'autres modes de gouvernance, d'autres possibles.

De spectateurs disciplinés, nous devons être sans cesse être vigilants et critiques, pour devenir acteurs du changement. Les motifs d'insatisfaction et de colère ne manquent pas, que ce soit dans nos vies personnelles ou dans nos emplois. Nous devons nous réapproprier ce qui nous touche, ce qui nous empêche d'évoluer et de devenir, pour tenter des objectifs collectif et solidaire.

**Le 4 Avril dernier à Caen**, à l'appel de l'intersyndicale CGT-SUD les représentant-es de 43 établissements hospitaliers, plus 37 autres si on compte tous ceux représentés par une délégation de l'AP-HP, ont échangé leurs expériences et leur vécu quotidien. Il y a été fait état de la nécessité de coordonner les résistances locales émaillées de temps forts au niveau national, pour imposer un changement de cap politique au gouvernement.

### **Appel de l'Assemblée générale des hôpitaux réunis à Caen le 4 avril 2014**

Plus de 40 établissements de santé réunis à Caen à l'initiative de l'intersyndicale sud santé sociaux et CGT de l'EPSM de Caen. L'ensemble des établissements présents fait le constat que partout en France les hôpitaux souffrent des mêmes maux : des budgets toujours en baisse qui ne couvrent pas toutes les dépenses, une volonté délibérée du ministère via les ARS d'assécher les finances des établissements pour les obliger à restructurer, à diminuer l'offre de soin, la masse salariale, donc à supprimer des postes, des services... Cette politique attaque le service public de santé avec deux armes : la loi HPST et la Tarification à l'Activité. Son unique objectif est la marchandisation de la santé par la destruction du service public.

Tous les participants à cette assemblée générale ont témoigné du ras-le-bol des personnels hospitaliers considérés comme simple variable d'ajustement. Ils ont évoqué la souffrance des salariés dans les hôpitaux : précarité de l'emploi, dégradation des conditions de travail et de vie privée des personnels et son impact sur les conditions de soins donnés aux patients, dérèglementation des horaires, sous effectifs, externalisations, vétusté des locaux... La liste est longue !!

Ca ne peut plus durer, c'est le sentiment unanime de tous les participants présents à l'assemblée générale. Devant les attaques à venir, l'assemblée générale exige l'annulation de la dette, l'abrogation de la loi HPST, la suppression de la Tarification à l'Activité, l'augmentation des salaires, la titularisation des contractuels, l'embauche de personnels...

**Devant la nécessité de faire converger les luttes, retrouvons-nous le plus grand nombre pour une nouvelle**

**AG nationale à Paris le 22 Mai, pour discuter et établir ensemble une plateforme de revendication collective et organiser une mobilisation nationale pour défendre un véritable service public de santé.**

## **Elections dans la fonction publique hospitalière**

Le 4 décembre 2014, **2 élections distinctes se dérouleront le même jour** : les élections professionnelles (CTE-CAP) et les élections au CA de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

**La CNRACL** : renouveler les représentant-es du personnel au sein du Conseil d'Administration de la caisse de retraite. Les agents des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, en activité ou en retraite, sont appelé-es à participer à ce scrutin. Ce vote se fera exclusivement par correspondance.

**Le CTE** est l'organisme qui est consulté sur l'organisation et les conditions de travail, les effectifs, la formation et le budget de l'établissement...

**Les CAP locales ou départementales** gèrent les carrières : titularisation, avancement d'échelon, commission de réforme, conseil de discipline...

### **Notre représentativité :**

**SUD-Santé-Sociaux** est la 4<sup>ème</sup> fédération syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH), nous siégeons au Conseil Supérieur de la FPH, ainsi qu'au Haut Conseil des Professions Paramédicales, au CGOS (Comité de Gestion des Œuvres Sociales) et l'ANFH

(Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier). Nous sommes aussi représentés au Conseil Commun Supérieur de la Fonction Publique par l'intermédiaire de notre Union Syndicale SOLIDAIRES.

**SUD Santé Sociaux dans le Calvados :**  
**Des sections syndicales SUD Santé-sociaux existent dans les hôpitaux de Vire, Bayeux, Lisieux, CHU et EPSM de Caen, ainsi qu'à l'EHPAD de Condé sur Noireau.**

### **Pourquoi voter SUD-Santé-Sociaux ?**

Depuis près de 20 ans, de nombreux syndicats **SUD** se sont créés dans différents secteurs privé/public de la santé. Face à la dévalorisation continue de nos salaires, et à la dégradation de nos conditions de travail (dérèglementation des horaires de travail, rotations jours/nuits, flexibilité galopante, rappel à domicile...), il nous faut construire un lien capable d'opposer un réel rapport de force, pour mieux se défendre collectivement et individuellement.

Pour assurer la défense quotidienne des droits acquis et en conquérir de nouveaux, le Syndicat doit être fort, unitaire, Démocratique et indépendant. Ce sont ces valeurs que SUD défend.

**Face à un gouvernement de combat qui poursuit la casse des services publics de santé, il faut une riposte de combat. Refusons d'être maltraité-es, pour pouvoir bien soigner**

# On partage les nouvelles et les expériences...

## ACSEA :

**DFE :** Le CHST du Département Foyers Educatifs a voté une expertise pour tenter de résoudre et d'aplanir le malaise, récurrent dans l'établissement depuis plusieurs années. Qui se solde par une dégradation des conditions de travail. La Direction fait pression pour empêcher sa mise en œuvre. Il est bien évident que nous serons vigilants pour qu'elle soit menée à bien.

**Elections professionnelles :** SUD confirme son implantation au DMO, à DEMOUVILLE, au DFE (listes communes avec la CGT), au SIMAP-ATC, et est nouvellement représenté à Camille BLAIZOT.

**Négociations Annuelles Obligatoires :** SUD ne signera pas le Constat de désaccord « proposé » par la Direction au motif que les négociations n'ont pas été conduites « loyalement » comme le prévoit la loi : informations insuffisantes, refus de l'ensemble de la plate forme revendicative.

**Accord « générations » :** (ex-accord « séniors ») SUD l'a signé puisque la Direction a accepté de prendre en charge non seulement les cotisations « employeur » mais également les cotisations salariales pour maintenir les droits retraite à taux plein lors d'un passage à temps partiel en fin de carrière. De plus, l'utilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) est entièrement au choix du salarié et pris sur le temps de travail. C'est bien, mais la Direction peut mieux faire car elle a refusé d'octroyer une indemnité différentielle pour compenser en partie la perte de revenus résultant d'un passage à temps partiel.

**Pour nous contacter : Rapprochez vous de la délégué-e syndical-e d'établissement, ou d'Alain MILLIEN (délégué syndical central) au 0682323544.**

## EPSM (autrefois Bon Sauveur): Jamais 2 sans 3 !

Le directeur de l'EPSM vient de nous servir son 3<sup>ème</sup> plan d'austérité (d'abord nommé plan de retour à l'équilibre financier puis de redressement et de modernisation pour finir) qui contient toujours les mêmes recettes : suppression de postes (50), suppression de droits à RTT, glissement de tâches et déqualification du personnel... Et depuis qu'il est devenu « moderne » : paiement des consultations, des chambres individuelles, regroupements de services... Si les 2 premiers plans s'en prenaient uniquement au personnel, le plus « moderne » s'en prend, lui, à l'accès et aux conditions de soins et à la notion de service public au plus près de la population.

**A ce 3<sup>ème</sup> plan, comme aux 2 précédents, le personnel a répondu massivement NON !**

Mais qu'à cela ne tienne, pour faire passer ses néfastes projets, le directeur nous a envoyé son huissier et devant le tribunal administratif pour entrave à la tenue des instances, cherchant dans le même temps à criminaliser l'action des personnels en lutte.

**L'ordonnance rendue le 30 Avril**, enjoint aux personnels et aux organisations de « s'abstenir de faire obstacle, de quelque manière que ce soit... à la tenue des instances consultatives ». « Tout acte ou document contraire aux injonctions » du tribunal « donnera lieu à une astreinte de 500 euros par jour à la charge de toute personne » contrevenante. Le directeur peut faire appel à la force publique. La Fédération Sud Santé Sociaux exprime un sentiment de révolte. En retirant aux salariés la capacité à manifester s'instaure une "dictature administrative".

**Nous devons réagir à cette criminalisation de l'action revendicative, sans précédent.**



## Sud vous intéresse ? Rejoignez-nous !

Bulletin d'adhésion au Syndicat SUD Santé Sociaux du Calvados  
(Solidaire/Unitaire/Démocratique)

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Téléphone Fixe : ..... Portable : .....

Email : .....

Profession : .....

Etablissement : .....

Adresse : .....

Statut ou convention collective : .....

Date d'adhésion : ..... »

Signature :

à renvoyer à : SYNDICAT SUD EPSM Caen

15 Ter rue St Ouen BP 223 – 14012 Caen Cedex 1 Tel : 02 31 30 50 50 Mail : sud.santesociaux14@gmail.com

**retrouvez-nous**

sur <http://solidaires14.org/> rubrique santé sociaux